



FÉDÉRATION CGT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE
Union Fédérale de l'Action Sociale
**Convention Collective Nationale du Travail
du 26 août 1965**

Commission Paritaire Permanente Nationale de Négociation et d'Interprétation (CPPNNI)
VENDREDI 18 MARS 2022 à 9h00 – CHARENTON-LE-PONT

Présents : UNISSS, CFE-CGC, CFDT, FO, CGT.

Adoption du relevé de décisions du 21 janvier 2022

Adopté à l'unanimité.

Retour de la Conférence salariale 25 février 2022

Celle-ci s'est déroulée en visio-conférence et a été très rapide. Le gouvernement a évoqué deux objectifs : le travail sur une CCU et la qualité de vie au travail. Peu d'éléments sur ce qui allait se passer en 2022 ont été abordés. Il y a eu un récapitulatif des avenants passés en CNA et un rappel : aujourd'hui 3 branches professionnelles sont répertoriées, 3 organisations professionnelles identifiées (BASS, BAD, UNISSS).

Quel est le rôle pour l'UNISSS dans tout cela ?

La question du Ségur était à l'ordre du jour. Le gouvernement a mis de l'argent sur la table pour la qualité de vie au travail. Comment augmenter le pouvoir d'agir des salarié.es ?...

Rappel : l'UNISSS, c'est :

- ▶ 3 848 salarié.e.s
- ▶ Conventions collectives nationales du Travail concernées : 1966, 1951, Croix-Rouge Française, UNISSS.
- ▶ 200 000 salarié.es non couvert.es par une CCNT, mais compris.es dans la BASS pour le gouvernement.

Or, aucune enveloppe n'a été annoncée. On ne sait rien sur le GVT.

Le point Ségur

Gros manque d'informations de la part de la DGCS pour le financement du Ségur 2 : l'UNISSS a sollicité le ministère par 4 fois et il n'y a pas eu de retour. Les employeurs proposent un avenant pour la mise en place de ce Ségur 2, selon les mêmes modalités que le Ségur 1. Ils se dirigent vers une décision unilatérale.

La CGT rappelle sa revendication en politique salariale : une augmentation de 300 €.

Retour sur la conférence des métiers

Se dégage un sentiment de volonté de valoriser les métiers, revaloriser pour ne pas subir des déserts médicaux, médico-sociaux.

Un manque d'attractivité est constaté ainsi que la perte du pouvoir d'achat.

UNISSS a rappelé les nécessités de s'adapter dans l'accompagnement, l'aménagement d'horaires..., de développer l'autonomie des professionnelles pour « mieux accompagner », un comité des métiers « socio-éducatifs », des moyens supplémentaires pour former. La VAE demande un investissement personnel qui implique un aménagement de la part des établissements.

La CGT rappelle ce qui a motivé le mouvement du 15 mars sur les territoires.

Le point sur les AVENANTS

- ▶ Avenant 1-2022 valeur du point 5.3€ (CNA du 24 février) : il sera rétro-actif au 1er janvier.

La CGT ne signera pas puisqu'il s'agit toujours de mépriser les salarié.es !

- ▶ Avenant 1-2021 nomenclature non cadres et cadres et avenant 4-2021 spécifique aux grilles des emplois cadres. Une proposition va être faite pour une mise en conformité des nomenclatures (intégration des points pour les diplômés dans les grilles salariales).

**Le point sur le contrat cadre prévoyance :
Art. 3.2 et 3.3**

- ▶ Toilettage de la CCNT : les propositions seront envoyées au mois de mai par les employeurs.
- ▶ Prévoyance : les flyers sur la promotion de la solidarité sont faits et vont être diffusés.
- ▶ L'enquête santé au travail va partir. Restitution au 15 juin. Un plan d'action sera proposé.

Questions diverses soulevées par notre syndicat :

- ▶ Les employeurs ne sont pas favorables à l'octroi de 3 jours supplémentaires pour les fonctions « non accompagnants » ;
- ▶ La prime d'internat pour les maîtres.ses de maisons ; L'UNISSS ne souhaite pas les inclure pour cette prime et veut rouvrir le débat sur l'interprétation de cet article 85. ■